



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL96-DE



Séance du 12 DECEMBRE 2023

**2023 / 05 / 07**

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers

Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 10
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mardi 5 Décembre 2023*

Date d’Affichage : *Mardi 5 Décembre 2023*

Secrétaire de Séance : *Séverine ARMERO*

.....  
*Etaient présents :*

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, CARAGUEL Fabienne.

*Etaient absents représentés :*

ROQUES Christine par ROUQUETTE Françoise  
CHABBERT Cécile par LOUP Karine  
ESTRABAUD Josiane par ARMERO Séverine  
ASSÉMAT Clothilde par FABRE Olivier  
MARTY-MARINONE Evelyne par MAUREL Agnès

CASTAGNÉ Chantal par ALBERT Corine  
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André  
ESTRABAUD Guy par PUECH Benoît  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe  
CÈNES Frédéric par BANCAL Philippe

.....  
**OBJET : Autorisation d’engagement et de liquidation des dépenses d’investissement avant le vote du Budget Principal.**

## Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'exécutif de la Collectivité Territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que cette procédure permet de faire face à des dépenses d'investissement pour lesquelles il s'avèrerait nécessaire d'effectuer des engagements ou des mandatements avant le vote du Budget Primitif 2024.

Considérant les crédits d'investissement ouverts au budget principal 2023 (hors remboursement de la dette) :

Dépenses d'équipement :	6 837 985,39 €
Chapitre 27 :	82 000,00 €
Chapitre 45 :	<u>114 952,20 €</u>
<b>Total :</b>	<b>7 034 937,59 €</b>

Vu le montant maximum autorisé pour l'engagement et la liquidation des dépenses avant l'exécution budgétaire soit 1 758 734 € correspondant à 25% de 7 034 937 €,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générales » du mercredi 06 décembre 2023,

### **DECIDE, après en avoir délibéré,**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2024 et le vote du Budget Primitif 2024 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et conformément au tableau ci-après annexé.

Nature	Opé.	Fonction	Lib. Nature	Lib. Fonction	crédits pour 2024
20422		4431	Privé : Bâtiments, installations	Logements - Façades	15 000,00 €
27638		614	Créance Autres établissements publics	La Trille	30 000,00 €
21838	301	0200	Autre matériel informatique	Administration générale - Divers	20 000,00 €
2158	302	5100	Autres inst., matériel, outill. techniques	Ateliers municipaux CTM - Immeuble ALQUIER	20 000,00 €
2313	310	2130	Constructions	Ecoles - Divers	10 000,00 €
21831	310	2133	Matériel informatique scolaire	Groupe scolaire Gravas Meyer	25 000,00 €
2313	320	0200	Constructions	Administration générale - Divers	20 000,00 €
2313	322	0250	Constructions	Cimetières et pompes funèbres - Divers	10 000,00 €
2115	360	5150	Terrains bâtis	Autres opérations d'aménagement urbain	50 000,00 €
2315	362	8452	Install., matériel et outill. technique	Plan Voirie	200 000,00 €


400 000,00 €

***La délibération est adoptée à l'unanimité,***

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Séverine ARMERO




Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture*

*Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*